



APPEL À PARTENARIAT

PASSEURS D'IMAGES 2024

Formulaire en ligne
à envoyer avant le 12 janvier 2024



Coordination Passeurs d'images Aisne, Oise, Somme :

Acap - pôle régional image
8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1
www.acap-cinema.com

Contact : Aurélien Méquignon, chargé de mission éducation aux images hors temps scolaire :
aurelienmequignon@acap-cinema.com / 03 22 72 68 30

L'Acap vous accompagne dans la mise en place d'actions d'éducation aux images et aux médias, de découverte du cinéma et de développement culturel de territoire.



L'Acap - pôle régional image reçoit le soutien du Ministère de la Culture - DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil départemental de l'Oise et du Centre national du cinéma et de l'image animée.

SOMMAIRE

p.3. LE DISPOSITIF **PASSEURS D'IMAGES**

p.3. LA COORDINATION RÉGIONALE

p.4. QUI PEUT DÉPOSER UN DOSSIER ?

p.4. CRITÈRES DE VALIDATION DU FINANCEMENT DES PROJETS

p.4. COMMENT CANDIDATER ?

p.5. CALENDRIER

p.6. BOITE À IDÉES POUR LA CONSTITUTION DU PROJET

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

Passeurs d'images est un dispositif national créé en 1991 (sous le nom d'Un été au ciné) par le Ministère de la Culture et le CNC pour favoriser les rencontres entre le cinéma et les populations. **Il consiste en la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'éducation aux images et aux médias et d'actions cinématographiques en direction des publics, prioritairement les adolescents, qui seraient éloignés de l'offre et des pratiques culturelles.** Ce dispositif a notamment pour enjeux de développer l'esprit critique face aux images, de favoriser la mixité sociale et l'émergence d'une parole citoyenne, de susciter la curiosité et le goût pour le cinéma, d'encourager la créativité par la découverte artistique et la pratique de l'image.

Le dispositif **Passeurs d'images** facilite la mise en place, sur un territoire ou pour un public spécifique, d'un projet culturel et social centré sur le cinéma et les images audiovisuelles et médiatiques.

Les projets sont co-construits avec l'Acap, la coordination régionale pour l'Aisne, l'Oise et la Somme, en lien étroit avec les acteurs de terrain, issus du champ de la jeunesse, de la culture et du social et s'adaptent aux spécificités de chaque territoire pour être au plus proche des publics. Les sites et acteurs de la politique de la ville peuvent s'inscrire dans le projet, de même que les territoires ruraux.

Ce dispositif est piloté en région par la DRAC Hauts-de-France.

Le protocole interministériel est téléchargeable sur : https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/protocole-daccord-interministeriel-relatif-au-dispositif-passeurs-dimages_210091

LA COORDINATION RÉGIONALE

L'Acap, en tant que coordination de **Passeurs d'images** pour l'Aisne, l'Oise et la Somme, vous accompagne dans l'élaboration de votre projet en s'appuyant sur des ressources, son expertise, son réseau de professionnels de l'image et d'artistes.

L'Acap explore les territoires d'expression artistique propres au cinéma et aux images et s'inscrit résolument du côté de leur partage auprès des publics les plus divers. En collaboration avec des artistes, des salles de cinéma, des acteurs sociaux, éducatifs et culturels, le Pôle régional image déploie sur les Hauts-de-France, une programmation culturelle marquée par le goût de l'expérimentation, le choix de la diversité et la volonté de faire vivre aux publics, grands et petits, l'expérience des images sous toutes leurs formes.

Dans ce cadre, la coordination régionale vous apporte :

- une **aide à la définition des contenus** des actions ainsi que des conseils sur le choix des intervenants professionnels ;
- un renfort sur votre projet par le biais de **formations/sensibilisations** sur les enjeux de l'éducation aux images, du prêt de **ressources** et d'**outils pédagogiques** sur le cinéma, de mise en place de **modules de découverte** complémentaires à vos actions ;
- un **accompagnement administratif et logistique** : mise à disposition de matériel technique, interface administrative avec les intervenants, proposition de modèles de documents, etc ;
- une **rencontre régionale** de deux jours réunissant l'ensemble des participants et partenaires autour de la valorisation des films réalisés en atelier ;
- une inscription dans **un réseau régional et national** ;
- la transmission d'**un kit de communication** ;
- un **suivi** tout au long du projet.
- Mise à disposition de **coupons de réduction** en salle de cinéma (sous réserve des partenariats mis en place).

QUI PEUT DÉPOSER UN DOSSIER ?

Toute **commune**, **intercommunalité** ou **structure** (publique ou associative, audiovisuelle, culturelle, sociale et médico-sociale ou de jeunesse) désireuse de mener un projet autour du cinéma et des images au sens large, à destination des jeunes habitants de son territoire ou d'un public ciblé.

Exemples : service de collectivité (culture, jeunesse, politique de la ville, etc.), salle de cinéma, centre culturel, festival, médiathèque, maison de quartier, CAJ, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association d'utilité sociale...

CRITÈRES DE VALIDATION DU PROJET

Les projets déposés associent une dimension culturelle et artistique à une dimension citoyenne, éducative et sociale. Les dossiers devront inclure et développer les points suivants :

- **Les partenaires impliqués** : au moins un acteur culturel ou artistique et un acteur de la jeunesse ou du secteur social.
- **Le public touché** : public adolescent et jeunes adultes (12-25 ans) et/ou public éloigné des pratiques culturelles (pour des raisons économiques, géographiques, sociales ou pour handicap).
- **La méthodologie spécifique adoptée pour atteindre ce public** : appui sur des relais sociaux ou des professionnels de la jeunesse, méthodes explicites pour responsabiliser les participants et les rendre acteurs du projet, etc.
- **La logique de parcours (au moins deux actions)** : associer des actions pratiques à des découvertes de films notamment en salle de cinéma ; penser le projet dans la durée.
- **L'accès à une offre culturelle qualifiée** : implication d'artistes et de professionnels de l'image et du son ; implication de la salle de cinéma de proximité.

FINANCEMENT DES PROJETS

La participation financière de la coordination régionale est comprise, en 2024, entre 2 000€ et 3 500€ par porteur de projet, et **ne peut excéder 80% du budget total**. Elle est déterminée par le comité de sélection au regard du nombre de candidatures et de la qualité des projets. En cas de dépenses effectives inférieures à la participation financière déterminée, celle-ci est limitée aux frais engagés par le porteur de projet.

Tout projet doit associer au moins un autre financeur.

Des financements sont ainsi à rechercher par le porteur de projet auprès d'organismes publics et privés : Villes, Communautés de communes ; Caisse d'allocations familiales ; Contrats de Villes et Contrats de ruralité ; Ville-Vie-Vacances (VVV) ; Fonds interministériels et prévention de la délinquance (FIPD) ; mécénat ...

COMMENT CANDIDATER ?

> Avant tout dépôt de dossier, **il est obligatoire de prendre contact avec notre chargé de mission** afin qu'il puisse vous accompagner dans l'élaboration de votre projet et la constitution de votre dossier.

Contact : Aurélien Méquinion, chargé de mission éducation aux images hors temps scolaire :
aurelienmequinion@acap-cinema.com / 03 22 72 68 30

> Vous pouvez ensuite remplir votre **dossier de candidature via le formulaire en ligne** (en n'oubliant pas de transmettre également votre budget prévisionnel), avant le 12 janvier 2024.

> Les dossiers sont examinés en comité de sélection, composé par la DRAC Hauts-de-France (pilote du dispositif) et la Région Hauts-de-France.

> Vous recevrez la réponse à votre candidature par voie postale et par mail.

> Avant le début du projet, une convention-cadre liant les structures retenues et l'Acap sera signée.

CALENDRIER

Septembre 2023

Ouverture des inscriptions pour l'édition 2024

Avant le 24 novembre 2023

Prise de contact obligatoire avec l'Acap avant dépôt des dossiers

12 janvier 2024

Date limite d'envoi des dossiers via le formulaire en ligne

Fin janvier 2024

Comité de sélection et arbitrages financiers

février 2024

Signature des conventions-cadres liant les structures retenues et l'Acap

Avant le début des actions

Signature des avenants à la convention-cadre précisant les modalités logistiques, administratives et financières

Février à décembre 2024

Mise en place des actions

Fin septembre 2024

Réunion bilan-perspective des coordinateurs de chaque projet

Vacances de la Toussaint 2024

Rencontres régionales **Passeurs d'images** autour de la projection des films d'ateliers

Avant le 1^{er} décembre 2024

Retour des formulaires-bilan

BOÎTE À IDÉES

Retrouvez des conseils et des pistes pour monter vos projets

-
- > Actions de pratiques
 - > Projections et liens avec la salle de cinéma
 - > Actions régionales portées par l'Acap

BOÎTE À IDEES

ACTIONS DE PRATIQUE

Au cœur des ateliers de pratique, il y a la **rencontre avec des artistes et des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma** qui représentent une opportunité pour les participants de découvrir l'univers du cinéma et, plus largement, des images qui nous entourent.

Les ateliers de réalisation

Les ateliers de réalisation constituent un moyen pour les jeunes de travailler sur une expression personnelle et d'éprouver les notions de choix, de subjectivité, propre à toute création, en fabriquant leur film de A à Z.

Cadre conseillé :

- stage de 5 à 10 jours sur les vacances scolaires
- 12 participants maximum
- intervention d'un professionnel du cinéma
- implication d'un animateur, éducateur ou personne référente du groupe qui sera présente tout au long de l'atelier et participera à sa co-animation avec l'intervenant cinéma
- implication des jeunes dans la définition de leur projet de film, si possible en amont du stage
- inscription sur www.NotrAgora.com (plateforme dédiée aux carnets de bord des ateliers **Passeurs d'images** en Hauts-de-France)
- organisation d'un temps de restitution pour les participants et leurs proches (par exemple en salle de cinéma)
- participation à la rencontre régionale de présentation des travaux filmiques par les participants (2 journées organisées par l'Acap et Hors Cadre durant les vacances de la Toussaint).

Les ateliers découverte

Les ateliers découverte sont des temps d'initiation et/ou de rencontre autour d'une technique, d'un métier ou d'un auteur.

Cadre conseillé :

- de 1h30 à 3h
- 12 participants maximum
- thématiques variées : rencontre autour des métiers du cinéma ; table MashUp (table interactive de montage : <https://vimeo.com/225975053>) ; atelier de sonorisation ; tourné-monté ; atelier remake ; découverte du stopmotion ; film au téléphone portable ; mapping vidéo ; pico-projection ; etc.)

Plus de conseils sur le site de l'Acap : <https://www.acap-cinema.com/organiser-un-atelier-de-pratique-audiovisuelle/>

Quelques pistes pour les ateliers longs :

Réaliser un film à partir d'archives

Traiter une thématique (l'amour, le quotidien, la maison, le voyage, la différence...)

S'appuyer sur une technique (les effets spéciaux, le cinéma d'animation, filmer à 360° ...)

Les métiers du cinéma (acteur, maquilleur, réalisateur...)

Le son au cinéma (bruitage, sonorisation, doublage, musique de films...)

Les étapes de création (scénario, montage...)

Les genres (documentaire, fiction, cinéma d'animation...)

BOÎTE À IDEES

PROJECTIONS ET SÉANCES SPÉCIALES EN SALLE DE CINÉMA

Le cinéma est un art riche et multiple, qui offre des points de vue singuliers sur le monde qui nous entoure. Le dispositif cherche à faire découvrir cette richesse aux publics cibles en levant les freins qui pourraient empêcher la rencontre entre un public et une œuvre, et en démultipliant les rencontres singulières.

Ateliers de programmation

Il s'agit de permettre à un groupe de devenir les programmeurs d'une séance et de prendre le temps d'une réflexion commune autour des films, tout en responsabilisant le groupe sur les choix des titres qui seront montrés à un public. Le groupe prend en charge la programmation, la communication de la séance et peut assurer la conduite de l'animation et des débats de la soirée. Différentes formes sont possibles : atelier de programmation de courts métrages accompagné par un professionnel ; carte blanche pour une soirée ; programmation de la séance plein air ; choix d'un court métrage avant une séance plein air, etc.

Dispositifs proposant des catalogues de films et des documents pédagogiques :

- La fête du court (<http://www.lafeteducourt.com>),
- Le Kinetoscope (www.lekinetoscope.fr),
- Le Mois du film documentaire (www.moisdudoc.com).

L'Acap vous accompagne dans la recherche d'intervenants pour animer ces ateliers.

Séances de cinéma en plein air

Une séance en plein air permet de toucher un public qui ne pousse jamais ou très rarement les portes d'une salle de cinéma, en invitant les habitants d'un quartier, d'un village ou d'une ville à partager le plaisir du cinéma sous les étoiles. Ces projections doivent être gratuites et ont vocation à créer un moment festif impliquant les habitants et les associations locales, qui peuvent participer au choix du film, à l'organisation des festivités, aux repas partagés. Elles se mènent avec un prestataire technique qui garantit la qualité de projection. L'Acap se charge d'obtenir les autorisations auprès du CNC.

Un catalogue national **Passeurs d'images** de titres de films labellisés pour le plein air sera fourni début 2024.

Séances spéciales en salle de cinéma

Passeurs d'images a vocation à faciliter la venue de nouveaux publics dans les cinémas et à faire découvrir le plaisir d'une séance partagée dans les conditions techniques optimales qu'offre une salle de cinéma.

Cela peut passer par divers moyens : organisation de séances spéciales (ciné-concert, ciné-gaming, ciné-conte, ciné-quizz, ciné-musique, ciné-débat, etc.) ; participation à un festival de cinéma ; rencontres de professionnels à l'issue d'une projection ; etc.

Plus de conseils sur le site de l'Acap :

Conseils pour organiser une projection : <https://www.acap-cinema.com/index.php/2020/01/22/organiser-une-projection/>

Conseils pour trouver un film : <https://www.acap-cinema.com/index.php/2020/01/22/trouver-un-film/>

Conseils pour accompagner une projection : <https://www.acap-cinema.com/index.php/2021/04/08/accompagner-une-projection/>

Catalogue d'actions proposées en salle de cinéma **On passe à l'action !** : <https://www.acap-cinema.com/wp-content/uploads/2022/11/Guide-de-laction-culturelle-MaJ-mars-2022.pdf>

BOÎTE À IDEES

ACTIONS RÉGIONALES

PORTÉES PAR L'ACAP

Rencontre régionale « Ateliers d'images / Images d'ateliers »

Les vacances de la Toussaint sont l'occasion pour tous les groupes ayant réalisé un film durant l'année de se retrouver lors de deux journées festives alliant projections de leurs travaux, jeux d'images, rencontres et remise de prix. Ces journées ont lieu chaque année dans une ville différente de la région. La participation est gratuite, les repas et hébergements sont pris en charge par la coordination régionale. Seul le déplacement reste à la charge des groupes.

<https://www.notragora.com/#@rencontresRegionalesPasseursDimages2022>

Formation des relais des publics

Afin de bien mesurer les enjeux de l'éducation aux images et de découvrir les différentes formes que celle-ci peut prendre, l'Acap propose aux relais des publics (animateurs, éducateurs, associations audiovisuelles, salles de cinéma, personnels des services municipaux, etc.) des temps de sensibilisation et de formation autour de questions généralistes ou de pratiques spécifiques. Les thématiques sont co-construites en fonction des besoins repérés.

Exemples de thèmes abordés les années passées :

- Accompagner une séance de projection avec des adolescents
- L'utilisation du téléphone portable en atelier cinéma
- Le vrai du faux
- Le clip vidéo

Coupons de réduction sur les tickets de cinéma

Afin d'encourager les adolescents et jeunes adultes à fréquenter les salles de cinéma durant les vacances estivales, l'Acap met à disposition des coupons de réduction d'une valeur de 3 euros sur les tarifs réduits des cinémas partenaires pour toute personne âgée de 12 à 25 ans.

La salle de cinéma passe un contrat avec l'Acap pour s'engager à les accepter.

La structure locale porteuse du projet **Passeurs d'images** s'engage à en assurer une distribution ciblée et un suivi quant à leur utilisation.

Le nombre de coupons étant limité, la structure locale porteuse du projet **Passeurs d'images** peut augmenter le nombre de coupons sur ses crédits propres.

L'atelier itinérant

Depuis 2017, Hors Cadre et l'Acap - pôle régional image organisent chaque été un atelier en itinérance dans la région Hauts-de-France. Cet atelier, ouvert à une dizaine de jeunes entre 18 et 25 ans, permet aux participants de réaliser leur film, tout en sillonnant les routes de la région.

<https://www.notragora.com/#@faireVoirEtMontrerLesHautsdefrance2023>